



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.9
9 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Cinquantième session

Genève, 10-14 mai 2004

RAPPORT SUR LA CINQUANTIÈME SESSION

**Modèle de formulaire à remplir pour demander la mise à jour
de la liste des variétés de pommes**

Additif 9

Note du secrétariat: Le présent document contient la version actualisée du modèle de formulaire à remplir pour demander la mise à jour de la liste des variétés de pommes. Les modifications sont basées sur les débats que la section spécialisée a tenus à sa cinquantième session (voir TRADE/WP.7/GE.1/2004/25, par. 123 à 129).

**Demande de mise à jour de la liste des variétés soumises à la norme
pour les pommes FFV 50**

NOTE: La liste des variétés n'est pas exhaustive, ce qui signifie que les fruits des variétés qui n'y sont pas inscrites peuvent être commercialisés et devraient être classés selon leurs caractéristiques variétales. Ne doivent y figurer que les variétés qui ont une importance économique dans le commerce international et qui présentent une coloration rouge, se caractérisent par des grands fruits et/ou présentent des caractéristiques de roussissement.

IL EST IMPORTANT DE DONNER TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS POUR QUE LA VARIÉTÉ SOIT INSCRITE À LA PLACE QUI CONVIENT DANS LA LISTE. UNE INFORMATION INCOMPLÈTE RETARDERA L'INSCRIPTION.

Veillez adresser la demande dûment remplie à:

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Division du développement du commerce et du bois
Groupe des normes agricoles
Palais des Nations, 1211 Genève 10 (Suisse)
Courriel: agristandards@unece.org.

1. Demandeur (Nom et adresse du ministère ou de l'autorité officielle de contrôle ainsi que le nom de la personne à contacter dans le pays qui demande que la liste des variétés soit modifiée ou qu'une variété y soit ajoutée)	
2. Nom de la variété	
3. Ascendance (Variétés à partir desquelles la nouvelle variété a été obtenue)	
4. Obtenteur (Nom de l'obteneur de la variété – entreprise ou autre)	
5. Synonyme connu	
6. Marques commerciales connues (La mention des noms des marques commerciales dans la liste des variétés vise à assurer un bon contrôle de la qualité. La demande doit comporter la preuve de la propriété de tout brevet de plante ou marque commerciale applicable en ce qui concerne la variété ainsi que les pays pour lesquels la protection a été obtenue)	
7. Description de la variété par l'obteneur	
8. Importance économique dans le commerce international (Par exemple, volume de la production ou autre justification)	
9. Groupe de coloration (Pour les variétés qui présentent une coloration rouge, veuillez indiquer le groupe de coloration approprié (pour de plus amples explications voir annexe de la norme))	A
	B
	C
10. Roussissement (Veuillez indiquer si la variété présente un roussissement caractéristique de la peau plus important que ne l'indiquent les limites dans le tableau de l'annexe de la norme)	Roussissement
	Aucun roussissement
11. Groupe de calibre (Veuillez indiquer si, compte tenu des calibres minimaux précisés au chapitre III. DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALIBRAGE, il s'agit d'une variété à gros fruits)	À gros fruits
	Sans gros fruits